

"Assets digitaux: entre sophistication patrimoniale et cadre prudentiel"

Le Conseil du GSCGI

Dans le paysage mouvant de la finance contemporaine, les assets digitaux s'imposent comme une classe d'actifs à la fois innovante, disruptive et — désormais — incontournable. Ce basculement n'épargne plus les investisseurs qualifiés ni les gestionnaires de fortune, confrontés à une double exigence : comprendre cette nouvelle classe d'actifs, et en évaluer rigoureusement les implications réglementaires, notamment en Suisse, où la législation avance vite, mais prudemment.

La Suisse se positionne depuis plusieurs années comme un hub de référence pour la finance digitale, portée par un écosystème dynamique (Crypto Valley, start-ups spécialisées, infrastructures blockchain) et une volonté politique d'offrir un cadre stable et attractif. En 2021, l'entrée en vigueur de la Loi sur les DLT (Distributed Ledger Technologies) a marqué une étape décisive. Cette législation pionnière a permis la reconnaissance juridique des titres tokenisés, l'adaptation des infrastructures de marché, et la création de licences spécifiques pour les plateformes DLT.

Mais cette avance réglementaire suisse ne doit pas masquer la complexité du sujet. Les assets digitaux, en particulier les crypto-actifs non stables, posent encore de nombreuses questions en matière de protection des investisseurs, de transparence, de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), et de conservation sécurisée. Si certaines structures — comme les ETPs cotés sur SIX — offrent une exposition régulée aux cryptomonnaies, d'autres segments, tels que la DeFi ou les NFT, restent largement hors du radar prudentiel classique.

Pour les gestionnaires de fortune, l'enjeu est double : répondre à l'intérêt croissant de clients avertis, tout en garantissant une approche conforme aux exigences légales suisses et européennes. La FINMA joue un rôle central dans cet équilibre, en appliquant une approche "technologiquement neutre", mais exigeante. Les établissements doivent ainsi démontrer leur capacité à maîtriser les risques spécifiques de ces instruments, à travers une due diligence renforcée, une traçabilité des flux, et une gouvernance adaptée.

Par ailleurs, l'évolution des standards internationaux, comme les recommandations du GAFI sur les "Travel Rules", ou les initiatives européennes autour du règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets), va inévitablement impacter le cadre suisse, malgré sa souveraineté. L'interopérabilité réglementaire devient un enjeu stratégique, notamment pour les acteurs transfrontaliers.

Dès lors, intégrer les assets digitaux dans une stratégie patrimoniale ne peut se faire sans une analyse réglementaire approfondie. Il ne s'agit plus seulement d'évaluer une performance potentielle, mais de juger la solidité de l'environnement juridique et opérationnel dans lequel ces actifs évoluent. La régulation n'est pas un frein à l'innovation, mais une condition de sa légitimité à long terme.

À l'heure où les marchés traditionnels cherchent de nouveaux relais de croissance, les assets digitaux offrent une voie prometteuse, mais semée d'incertitudes. Pour les investisseurs qualifiés et les gestionnaires indépendants suisses, la clé réside dans une approche proactive, documentée, et conforme. (L'avenir de la finance digitale ne sera pas anarchique : il sera régulé — ou il ne sera pas.)

Alors que les actifs numériques s'imposent progressivement dans les portefeuilles mondiaux, la gestion de fortune suisse se trouve à la croisée des chemins, prise entre deux dynamiques parfois contradictoires. D'un côté, une clientèle sophistiquée — souvent internationale — exprime une volonté croissante d'exposition à cette nouvelle classe d'actifs, perçue comme un levier de diversification, voire de performance non corrélée. De l'autre, les autorités de surveillance, bien que proactives, maintiennent une posture mesurée, soucieuses de préserver l'intégrité du système financier helvétique et de prévenir les dérives spéculatives ou les risques systémiques. Cette tension appelle à une réponse nuancée : il ne s'agit pas de céder aveuglément à l'attrait de l'innovation, ni de rejeter en bloc les opportunités qu'elle représente, mais de construire un cadre d'intégration structuré, aligné à la fois sur les attentes des clients et sur les exigences des régulateurs. Pour les gestionnaires de fortune, cela signifie développer une expertise technique approfondie, s'appuyer sur des partenaires fiables, et intégrer la dimension réglementaire dès les premières étapes de conseil et de sélection de produits.

Le Conseil du GSCGI

Rendez-vous à notre prochaine conférence le 11 juin 2025 avec des panélistes d'exception !

Gestion de fortune suisse

Faut-il craindre ou intégrer les actifs digitaux?

Entre prudence institutionnelle et impératif d'innovation, où placer le curseur?

Mercredi 11 Juin 2025



Hashdex



Crypto Valley



STORM ⚡